

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le vingt-sept janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 15, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Madame Alexandra CONTAMIN, Maire.

PRESENTS : Alexandra CONTAMIN, Daphnée FERRET, Stéphane MATHIS, Stéphanie PINZETTA, Éric POUGET, Sophie GIORGI, Christian LEFEBVRE, Sabrina SCHIZZI, Eliane RAIDELET, Clément SICRET, Felipe TAVARES.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Daphnée FERRET

Compte-rendu de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité des présents

19H24 Arrivée de Mme Stéphanie PINZETTA

19H26 Arrivée de Mme Eliane RAIDELET

1 - DELIBERATION : Choix des travaux de voirie et vote du plan de financement pour la subvention DETR

Madame le Maire explique que la circulaire d'appel à projet de la Préfecture de l'Isère du 21 décembre 2022 sur les subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) intègre des projets de sécurité.

En effet, les travaux d'investissement concernant la voirie communale et rurale, y compris les plates-formes de retournement, ainsi que la voirie départementale en agglomération avec maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Monsieur Clément SICRET, Vice-Président de la commission route, a réalisé des devis pour nos routes en priorisant les urgences avec trois degrés :

- Les opérations visant à traiter les sections accidentogènes (priorité 1)
- Les opérations visant à traiter la sécurité des usagers dans un secteur non accidentogène (priorité 2)
- Les opérations améliorant la sécurité des usagers aux abords d'un bâtiment public (priorité 3)

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Clément SICRET qui nous présente le devis du prestataire retenu et un plan pluriannuel d'investissement des voiries jusqu'à notre fin de mandat.

Le devis de l'Entreprise CTPG qui comprend des travaux de voiries de 2023 à 2026, compte tenu de l'état de nos routes très dégradées, sur les axes suivants:

- 2023** : Route du Burizay, Route de la Ribaudière, Ruelle du petit Meyzieu, Chemin du château
- 2024** : Route de Saint Maurice
- 2025** : Route des Gouettes

- 2026** : Route de St Marcel, Route de la Baronnière, Route du vieil étang

Voici le Plan Pluriannuel détaillé pour les voiries, jusqu'à notre fin de mandat :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS VOIRIES 2023-2026					
Années	Désignation travaux	HT	TTC	Priorités	
2023	Ruelle du petit Meyzieu (fissures/faïençage, revêtement de roulement absent, enherbement, problèmes d'écoulement des eaux)	4 154,60	4 985,52	2	
	Route du Burizay (nids de poules, problèmes d'écoulements des eaux)	940,35	1 128,42	2	
	Chemin du Château - Ecole (nids de poules, problèmes d'écoulements des eaux)	3 531,10	4 237,32	1	3
	Divers voies mise à disposition matériel pour terrassements évacuation voies d'eaux (problèmes d'écoulements des eaux)	1 090,00	1 308,00	1	
	Route de la Ribaudière (fissures/faïençage, affaissement)	3 374,00	4 048,80	1	3
	Réalisation PAT Manuel (fissures/faïençage, nids de poules)	8 250,00	9 900,00	1	
	Totaux travaux 2023	21 340,05	25 608,06		
2024	Route de St Maurice (fissures/faïençage, affaissements, poinçonnement)	23 751,12	28 501,34	1	1
	Totaux travaux 2024	23 751,12	28 501,34		
2025	Route des gouettes (fissures/faïençage, affaissements, poinçonnement)	22 264,75	26 717,70	2	
	Totaux travaux 2025	22 264,75	26 717,70		
2026	Route de St Marcel (fissures/faïençage, affaissements)	18 138,50	21 766,20	2	
	Route de la Baronnière (fissures/faïençage, affaissements)	990,00	1 188,00	2	
	Rue du vieil étang (fissures importantes suite à anciennes tranchées)	3 021,95	3 626,34	2	
	Totaux travaux 2026	22 150,45	26 580,54		
Total fin mandat		89 506,37	107 407,64		

Priorités	
1	opération visant à traiter section accidentogène
2	opération améliorant la sécurité des usagers dans un secteur non accidentogène
3	opération améliorant la sécurité des usagers aux abords d'un bâtiment public

DETR	Montant travaux HT	DETR potentielle
20%	89 506,37	17 901,27

Madame le Maire propose de valider de devis de CTPG pour **107 407,64 Euros TTC**, le choix des travaux, ainsi que l'ordre de priorisation des travaux de 2023 à 2026.

Madame le Maire laisse la parole à Mme Daphnée FERRET, pour nous expliquer les modalités de financement de l'opération.

Nous restons sur une procédure de marché de travaux simplifiée étant donné la prolongation de la dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux de moins de 100 000 euros. Mise en place par la loi « ASAP » du 7 décembre 2020, la possibilité pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT: sans publicité ni mise en concurrence est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Elle devait initialement prendre fin le 31 décembre 2022. Cette prolongation s'applique également aux lots portant sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT. Le montant cumulé de ces lots ne doit cependant pas dépasser 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Voir annexe jointe qui explique les seuils de procédure et publicité sur les marchés publics en 2022-2023.

Pour rappel, la DETR est calculée sur le montant HT des travaux engagés, soit pour le devis de CTPG sur 89 506,37 € HT.

Voici le plan de financement proposé:

FINANCEMENT	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	TAUX
DETR	17 901,27	02/02/2023		20%
Sous-total (total des subventions publiques)	17 901,27			
Participation du demandeur : - autofinancement	71 604,10			80%
TOTAL	89 506,37			100 %

Madame le Maire propose de valider de devis de CTPG pour **107 407.64 Euros TTC**, le choix des travaux, ainsi que l'ordre de priorisation des travaux de 2023 à 2026.

Madame le Maire propose de valider le plan de financement prévisionnel pour le dossier de subvention DETR,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2023/02/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

APPROUVE la proposition de Madame le Maire,
ACCEPTE de valider le devis de CTPG, le choix des travaux, ainsi que l'ordre de priorisation des travaux de 2023 à 2026, et le plan de financement prévisionnel pour le dossier de subvention DETR,
DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2-QUESTIONS DIVERSES

- Extinction de l'éclairage public. Après avoir vu avec TE 38 nous allons être obligés de garder allumer la route de Moras. (Cf le mail envoyé le 31/12/2023),
- Devis charpentier pour l'église,
- Rifseep,
- Mme Eliane RAIDELET rappelle que suite à l'accord donné à Mr Karim AMEZIANE pour laisser son terrain libre d'accès afin de permettre le retournement du camion de ramassage des poubelles, celui-ci s'était engagé à faire des travaux d'enrobé sur cette partie de la route du Burizay.

Levée de séance à 20H24.

CONTAMIN	Alexandra	
FERRET	Daphnée	
MATHIS	Stéphane	
PINZETTA	Stéphanie	
POUGET	Éric	
GIORGI	Sophie	
LEFEBVRE	Christian	
SCHIZZI	Sabrina	
RAIDELET	Eliane	
SICRET	Clément	
TAVARES	Felipe	